

Compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2015

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Karen MARVIE, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusé : Nicolas MICHALET

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 19 décembre et passe à l'ordre du jour.

1) Restes à réaliser 2014 et crédits de report sur 2015

Le conseil prend connaissance des restes à réaliser sur les dépenses d'investissement 2014 et accepte de reporter les crédits sur l'exercice suivant, pour un montant de 112 526.38€.

2) Convention de dématérialisation avec la Préfecture

Le conseil donne son accord à la signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des délibérations.

3) Parc d'activités communautaire de Confrançon : Convention de reversement de la TA à la communauté de communes

En 2011, la commune a institué sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement et fixé son taux à 5 %. Cependant, le Parc d'Activités situé au lieu-dit « le Petit Cornaton » est communautaire et les coûts d'aménagement sont assumés par la Communauté de communes. Afin de ne pas constituer un enrichissement sans cause au profit de la commune et d'uniformiser les pratiques entre les différentes communes du territoire, le conseil décide de reverser à la Communauté de communes une partie du produit de la TA perçu sur le Parc d'Activités à hauteur de 40%, soit 3% commune et 2% Communauté de communes.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention.

4) Fixation des parts communales fixe et variable du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif a été délégué en 2012 par la commune à la SOGEDO pour une durée de 10 ans. La redevance d'assainissement payée par les usagers comprend outre la part revenant au délégataire, une part revenant à la collectivité définie en une part fixe et une part variable au m3 d'eau consommé. La part qui revient à la commune est actualisée au 1er avril de chaque année selon un mode d'actualisation défini en 2012.

Le conseil entérine les parts communales suivantes :

- part fixe annuelle de 25.57€ HT
- part variable de 0.89€/m3 HT.

5) Réfection de l'allée du stade de foot

Martial Loisy évoque le devis reçu en mairie de l'entreprise Pascal Carjot pour la réfection de l'allée du terrain de foot. Celui-ci s'élève à 2 310 €. Le conseil décide la mise en œuvre de ces travaux (4 abstentions, 10 pour). Martial Loisy, Jean-Paul Buelllet rencontreront les dirigeants du club de foot, afin de faire le point sur les dépenses engagées chaque année par la commune, celles-ci n'étant pas toujours reconnues à leur juste niveau.

6) Projet de mise en séparatif de l'assainissement collectif du Logis Neuf

Dans la continuité du schéma directeur d'assainissement finalisé en 2003, un diagnostic complet du système d'assainissement du Logis Neuf a été réalisé en 2014, afin de définir le programme de travaux nécessaire pour atteindre la conformité réglementaire garante de la protection du milieu naturel : il a été mis en évidence des rejets brefs et répétés du trop plein de la station d'épuration vers le milieu naturel liés à l'apport d'eau acheminée par le réseau du Logis Neuf lors des épisodes de pluies.

Par délibération en date du 21/02/2014, le conseil municipal a opté pour la mise en séparatif du réseau.

Martial Loisy présente une étude réalisée par SOGEDO définissant le chiffrage de 6 tranches de travaux. Le montant estimatif global s'élève à 1 million d'€HT auxquels s'ajoute 200 000 € de TVA récupérable. Le conseil prend connaissance de ce projet important, qui devrait débiter en 2015 préalablement aux travaux d'aménagement du Logis Neuf. Il décide de faire appel à l'agence départementale d'ingénierie pour préparer la démarche à mettre en œuvre pour le mener à bien.

7) Validation du programme voirie 2015

Martial Loisy présente le programme voirie qui s'inscrit dans une programmation pluriannuelle 2015-2020. La dotation voirie de la Communauté de communes se monte à 59 131 € pour 2015 auxquels s'ajoutent 5 500 € de reliquat 2014, soit 64 631 € en tout. 869.65 € iront à l'entretien courant des routes et de la signalétique. La commission voirie s'est réunie en janvier pour étudier les besoins et faire des propositions. Le conseil valide les travaux suivants :

- réfections de chaussée : la route de St Didier jusqu'à la Sapinière, impasse des Jardins du Logis et la Petite Route ;
- aménagement de l'aire de jeux au Bourg.

8) Avancement de la démarche Zéro pesticide

S'étant engagée dans la démarche zéro pesticide en fin d'année, la municipalité a signé la charte en décembre et a présenté cette démarche aux habitants à l'occasion des vœux du Maire. Les élus, chargés de mission et animateur du Syndicat Veyle Vivante et de la FRAPNA se sont rencontrés pour une première réunion de travail le 14 janvier. Le syndicat en tant que partenaire technique élaborera un nouveau plan de désherbage communal; la FRAPNA nous accompagnera tout au long de la démarche notamment dans la communication et la sensibilisation de la population. Le principe d'un comité de pilotage ouvert a été acté avec les habitants et les associations, notamment le comité de fleurissement.

Chacun espère que d'autres collectivités proches s'engageront dans des démarches semblables et que des synergies seront possibles.

9) Participation citoyenne

Le dispositif « Participation citoyenne » consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la sécurité de l'environnement.

Ce dispositif doit permettre tout à la fois :

- o de rassurer la population,
- o d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance
- o d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Ce dispositif est fondé sur la solidarité de voisinage, le concept vise à développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Le conseil donne son accord à Mme le Maire pour organiser une réunion publique afin de présenter la démarche, avec participation de la gendarmerie.

10) Questions et communications diverses

- Yves Arbez présente l'avancement des travaux au futur restaurant scolaire. Il a été décidé de refaire l'intégralité du carrelage de la cuisine pour un coût supplémentaire de 2 400 €. Les travaux ont bien avancé, ils devraient être terminés en février. Il restera alors à installer le matériel dans la cuisine.
- Joëlle Taboulot rend compte de l'entrevue du 16 janvier à la salle des fêtes au sujet du problème d'entretien du parquet, avec Joël Goujon, les agents techniques, l'entreprise MSN spécialiste de l'entretien des planchers et des représentants de la municipalité. L'entreprise MSN propose un lavage décapage + cire après le banquet des conscrits. Martial Loisy propose de réunir la commission bâtiments en février pour étudier le problème.
- Christiane Colas, Joëlle Taboulot et Hervé Colas ont reçu les membres du bureau du comité des fêtes. La gestion des locations aux associations semble leur prendre beaucoup de temps sans contrepartie financière (location gratuite). Des pistes d'amélioration sont à l'étude. Le comité des fêtes a également décidé de ne plus installer les illuminations nécessitant du travail en hauteur.
- Mme le Maire informe le conseil d'une demande des scouts de France en recherche d'un terrain susceptible d'accueillir 200 personnes cet été.
- Chrystelle Guixa présente la rencontre qui a eu lieu entre les élus, la directrice et la présidente de l'association copain-copine au sujet des difficultés d'accueil. Le conseil donne son accord pour proposer à la PMI la mise à disposition de locaux annexes (salle de motricité, gymnase) en vue d'augmenter le nombre de places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.